

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRES
du 8 février 2024

RÉSOLUTIONS

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après audition du rapport moral par le Conseil d'Administration l'approuve.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après audition du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés au titre l'exercice clos le 31 août 2023 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022/2023.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022/2023, soit 27.656,02 euros dans le compte « report à nouveau ».

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir été informée des modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration :

I - La fin du mandat d'administrateurs de :

- Léonard De CHAISEMARTIN / Enseignant N2
- Michèle Hervieu / AFAS – Présidente AEN
- Jean-Louis RENARD / AFAS
- Marion Stosser / Enseignant N3
- Béatrice MAHAK / APE

II – L'interruption du mandat d'administrateur de :

- Firouzeh JALLAUD / AFAS le 25/05/23
- Maya VERET / Elève N3 22/06/23
- Sylvie Challier / APE le 09/11/23
- Thibault DE LA LAURENCIE / APE le 25/05/23
- Melana KALI / AFAS – Trésorière AEN au 11/12/2023

RATIFIE

I - La nomination en qualité d'administrateur :

- Léonard De CHAISEMARTIN / Enseignant N2
- Armelle DELORME / Enseignant N3
- Béatrice MAHAK / APE
- Michèle Hervieu / AFAS – Présidente AEN
- Isabelle PERRE/ AFAS – Présidente AFAS le 25/05/23
- Françoise GROS LEBECQUE / AFAS
- Charly Rossi / AFAS – Vice-président AFAS le 25/05/23

II - La cooptation en qualité d'administrateur :

- Sacha ILLOUZ / Elève N3 du 01/09/2023 au 15/02/2025
- Béatrice MAHAK / APE du 25/05/23 au 08/02/24
- Federica DE GROOT / APE du 09/11/23 à 2025

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de la société Exponens Conseil & Expertise, Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Yvan CORBIC en tant que Commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de préciser l'organisation des votes :

Titre IV Assemblées Générales

Article 14

RÈGLES GÉNÉRALES

Ajout :

Organisation des votes

"Afin de faciliter les votes et l'ajustement aux pratiques de participation à distance, le vote en ligne ou par correspondance peut être proposé aux membres de l'association lors de la convocation, selon les modalités précisées dans le règlement interne."